



TERMES DE RÉFÉRENCE

Service technique pour animation d'une formation sur le Vivre Ensemble

Projet « Initiative 3 H » : "Migration, Gouvernance et Droits : promouvoir la cohésion sociale et l'éducation inclusive des personnes migrantes à Oujda, dans le cadre de la réponse à la crise du COVID-19",

Date limite pour la présentation des offres	02/02/2023
Durée du contrat	2 mois
Type de contrat	Prestation de service
Date de début	09 février 2023

1. Le contexte

Ce service technique s'encadre dans le projet « Initiative 3 H »: "Migration, Gouvernance et Droits : promouvoir la cohésion sociale et l'éducation inclusive des personnes migrantes à Oujda, dans le cadre de la réponse à la crise du COVID-19", financé par le Gouvernement de La Rioja (projet CI/2021- C-C-PD-027) et le projet Convenio "Appui à la consolidation des dynamiques de participation démocratique aux niveaux communal, provincial, régional et national pour contribuer à la réduction des inégalités socio-économiques au Maroc" (18-CO1-1204), financé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID)

Le projet « 3H » est mis en œuvre par le Mouvement pour la paix en partenariat avec l'association Maroc Solidarité Médico-Sociale (MS2) et l'Association de Coopération pour le Développement et la Culture (ACODEC) à Oujda, qui est aussi partenaire dans le cadre du projet Convenio (AECID).

Avec le financement de	 Gobierno de La Rioja	 EMBAJADA DE ESPAÑA EN MARRUECOS	 aacid	 Cooperación Española MARRUECOS
------------------------	--	--	---	---



Ce document contient les termes de référence pour l'embauche d'une **assistance technique pour l'animation des formations de formateurs sur le Vivre Ensemble**.

2. Le projet

L'**objectif général** du projet est d'améliorer les conditions de vie et la résilience des femmes et des hommes migrants après l'impact du COVID 19 au Maroc, et l'objectif spécifique est de promouvoir la cohésion sociale et l'éducation inclusive de personnes migrantes à Oujda, dans le cadre de la réponse à la crise causée par le COVID-19.

Ce projet vise, d'une part, à se concentrer sur les besoins des personnes migrantes en situation de vulnérabilité, avec une attention particulière aux enfants en âge préscolaire et scolaire, aux femmes et aux hommes de la ville d'Oujda. D'autre part, ceux des marocains des communautés d'accueil, avec un accent particulier sur les femmes.

Les partenaires du projet sont:

- Mouvement Pour la Paix -MPDL,
- Maroc Solidarité Médico-Sociale (MS2) ;
- Association de Coopération pour le Développement et la Culture (ACODEC)

Le projet cible les personnes migrantes, en général avec un accent sur les femmes et les mineurs :

- 30 enfants migrant.e.s ont eu accès à des services et ressources éducatives (35% de filles).
- 40 leaders communautaires et représentants de la société civile identifient les violences et les droits spécifiques des enfants et femmes migrantes et promeuvent des améliorations pour la communauté et pour la lutte contre les différents types de violence.
- 800 personnes participent à des événements de sensibilisation aux droits des migrant.e.s (50% de femmes).
- 1.000 résidents des communautés d'accueil (marocains et personnes migrantes) seront impliqués dans l'élaboration et la présentation de propositions citoyennes qui reflètent les intérêts de la communauté des migrant.e.s.
- Les bénéficiaires indirects sont toutes les personnes habitantes du/des quartiers, de mise en œuvre.





Le projet identifie comme porteurs de responsabilité:

- Les ONG marocaines et des personnes migrantes, les associations de quartier.
- Les collectifs formels et informels citoyens, tels que les Espace de Participation, Concertation et Médiation (ECPM dans le projet Convenio) et l'IEECAG d'Oujda.
- Les représentants des hommes et femmes migrantes.
- La communauté scolaire
- Les personnes élues et fonctionnaires chargées de la gestion de la migration à Oujda.

Le projet identifie comme porteurs d'obligation:

- Le Conseil régional de l'Oriental
- Le Conseil provincial d'Oujda.
- Les services extérieurs de l'Etat (La direction régionale et la direction provinciale du ministère de l'éducation, santé...)
- Les instances de l'équité et d'égalité et de l'intégration de l'approche genre (IEECAG).

3. L'activité:

A.2.2. organiser une formation de formateurs sur les droits des migrant.e.s et l'identification des violences pour les porteurs de droits et de responsabilités.

Les personnes migrantes d'Oujda et les représentantes de la société civile marocaine (associations de quartier, espaces de participation citoyenne, concertation et médiation -EPCM-, les représentantes de l'instance d'équité et l'égalité chargée de l'approche genre -IEECAG-), ainsi que les personnes du milieu scolaire, impliquées dans le projet, participeront à une formation spécifique pour diffuser des messages de sensibilisation positifs favorisant l'inclusion et la cohésion sociale.

L'activité contribue à la diffusion des objectifs et des valeurs du projet, auprès des porteurs de devoirs et de responsabilités, notamment du Vivre Ensemble. Les contenus de l'activité sont la lutte contre les stéréotypes, la xénophobie et le racisme, en canalisant les messages visant à améliorer la coexistence et la protection des groupes en situation de vulnérabilité. L'activité tient compte des approches de pour l'égalité de genre, la protection de l'environnement et la diversité culturelle.

Un service technique spécialisé dans les méthodologies de sensibilisation formera 20 formateurs et les accompagnera dans le processus. Un total de 4 ateliers de formation est prévu.





L'activité s'encadre dans le Résultat 2: Les hommes et femmes migrant.e.s et les représentants de la société civile marocaine sont plus conscients de la violence subie par les étrangers en mobilité et de leurs droits.

L'activité contribue aux indicateurs suivants:

IOV1.R2 - A la fin du projet, au moins 20 dirigeants communautaires, hommes et femmes migrant.e.s, identifient les différents types de violence et leurs droits.

IOV2.R2 - A la fin du projet, 20 représentants de la société civile marocaine, hommes et femmes, identifient les différents types de violence dans leur environnement et les droits des personnes migrantes.

IOV3.R2 - A la fin du projet, au moins 40 personnes migrantes, marocaines, représentantes de la société civile identifient les violences et les droits spécifiques des femmes migrantes.

IOV4.R2 - A la fin du projet, au moins 100 personnes participent à des événements de sensibilisation aux droits des personnes migrantes. 50% sont des femmes.

4. Service à réaliser par le prestataire

Le service technique chargé de l'activité est appelé à prendre en considération les points suivants :

- La méthodologie à adopter doit être participative, permettant le transfert des savoirs et savoirs faire pour l'acquisition des connaissances et la promotion du vivre ensemble.
- Assurer la mobilisation et la contribution effective des participants et participantes concernées.
- Promouvoir la progression des personnes participantes et des organisations qu'elles deviennent autonomes et capables de programmer et réaliser des actions dans la promotion du vivre ensemble.
- Le service technique chargé de l'activité doit adapter, en coordination les partenaires du projet, le contenu proposé, afin de garantir l'adéquation de la méthodologie adoptée.

5. Mission du prestataire





Le/la prestataire de services est tenu.e d'envoyer une note conceptuelle dans laquelle, il/elle doit définir clairement :

- La méthodologie d'accompagnement individuel à proximité et à distance.
- Préciser les types des activités de promotion du vivre ensemble à produire.
- Les outils à exploiter lors de la mission de l'accompagnement.
- Les modalités de progression dans la production des actions de promotion du vivre ensemble.
- La réalisation des exercices pratiques dans la promotion du vivre ensemble.

6. Livrables

Le/la prestataire est appelé.e à produire et présenter les documents suivants, sur fichier électronique en français :

- Note méthodologique.
- Rapport de déroulement de la mission (à la fin de la mission)
- Fiches et dossier (sources de vérification, tel que listes de présence, rapport photographique, présentations et tout contenu pédagogique utilisé ou documents de référence adapté, pré test et post test) des activités réalisés lors des accompagnements à la promotion du vivre ensemble produits (à la fin de la mission)

7. Équipe de travail

Le service technique chargé de l'activité doit réaliser son travail en complète autonomie, en prenant en charge toute partie du travail décrit dans ces TDR, et en suivant toute disposition logistique de l'équipe technique du projet, donc l'association ACODEC et l'association MS2 (sises á Oujda) et Mouvement pour la paix-MPDL (sise á Rabat).

8. Logistique

Le service technique chargé de l'activité se charge de la réalisation du travail et doit prendre en charge les dépenses, y compris ses déplacements, et l'organisation des actions liées à l'élaboration des contenues et livrables demandées ainsi que tout autre besoin le concernant directement.

L'organisation et les frais des déplacements des personnes participantes, ainsi que les pauses cafés lors des jours de formation ou rencontres d'accompagnement ne sont pas inclus dans le service technique, ainsi que les matériaux nécessaires. Ces dépenses sont à la charge du projet.





Le service technique chargé de l'activité devra se réunir avec l'équipe d'ACODEC/MS2/MPDL pour définir le calendrier, les lieux des formations et le choix de personnes cibles. Il devra notifier et se concerter avec l'équipe de MPDL, MS2 et ACODEC sur la prévision des besoins logistiques et matériels.

9. Cadre normatif qui doit être considéré dans la prestation

Le service technique chargé de l'activité doit respecter les principes et les valeurs suivants :

- Confidentialité des informations recueillies pendant la prestation
- Tous les documents produits pendant la prestation seront la propriété des commanditaires
- Respect des droits, libertés, égalité des personnes et des acteurs concernés par la prestation
- Sensibilité des spécificités culturelles des zones d'intervention

10. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées par Mouvement pour la paix-MPDL selon les critères suivants :

- Qualité de l'offre technique
- Expérience de la ou les personnes consultantes dans les thèmes proposés
- Expérience préalable de formation

Le barème pour l'évaluation de l'offre est le suivant :

- **Dossier de candidature complet** : Oui, 1 point; Non, élimination de l'offre.
- **Évaluation de l'offre financière MAD HT** : Adapté 1 point ; moins disant 2 points.
- **Évaluation de l'offre technique** : faible 1 point, moyenne 2 points, excellente 3 points.
- **Proposition méthodologique avec focus en vivre ensemble : personnes en situation de migration, respect aux droits et approche genre** : 1 point focus dans 1 volet ; 2 points focus dans 2 volets ; 3 points pour un focus dans les 3 volets .
- **Expérience préalable dans la formation et animation des ONG** : faible 1 point, moyenne 2 points, excellente 3 points.
- **Expérience préalable dans la thématique sur le vivre ensemble et/ou l'inclusion** : 1 point focus dans 1 volet ; 2 points focus dans 2 volets.
- **Expérience préalable dans la thématique de l'égalité de genre** : Oui, 1 point ; Non, 0 points.
- **Femmes prestataires de services** : 1 point.
- **Connaissance de la Région de l'Oriental et de la ville d'Oujda** : faible 1 point, moyenne 2 points, excellente 3 points.





- Avoir son domicile **dans la Région de l'Oriental** : Oui, 1 point ; Non, 0 point.

Le choix du prestataire se fera par un comité d'évaluation par MS2, ACODEC et Mouvement par la paix- MPDL et fera l'objet d'un PV. Le choix des prestataires sera exigeant et équitable. Les prestataires sont sélectionnés pour leur professionnalisme, leur compétitivité dans la perspective d'une relation de confiance, sur l'adéquation des produits et services aux besoins exprimés ainsi que sur leurs préoccupations pour le respect des droits humains et environnementaux. Les femmes sont encouragées à participer.

11. Calendrier estimatif

Le déroulement des activités est prévu en **février-mars 2023**. Le calendrier concret sera établi en concertation entre le prestataire et les associations MS2, ACODEC et MPDL.

12. Budget, paiement des services

- Un devis doit être envoyé.
- Facture originale en 3 exemplaires.
- Un contrat concernant la prestation de services sera signé avec MPDL, en trois exemplaires.
- **Pour les personnes physiques** : Il est tenu de respecter les dispositions de l'article 73 du code général des impôts en matière de l'IR, la retenue du 30% du montant déclaré.
- **Pour les auto-entrepreneurs** : Attestation d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur et facture,

Les paiements seront réalisés de la manière suivante :

1. Premier paiement : 33 % après la signature du contrat.
2. Deuxième paiement : 33 % après la réception des rapports des formations.
3. Troisième paiement : après la phase d'accompagnement et validation définitive du rapport final.

Pour les auto-entrepreneurs tout paiement est assujéti à la délivrance de l'attestation d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur et la facture.

Le plafond budgétaire est d'un total de 66.500,00 MAD (TTC).

13. Profil souhaité





Le/la prestataire doit justifier :

- Une formation universitaire en sciences sociales, sciences juridiques, communication ou autres domaines en relation avec la prestation demandée.
- Une expérience pertinente, d'au moins 3 ans, en matière de formation et/ou accompagnement des ONG.
- Une expérience pertinente, en matière du vivre ensemble et/ou inclusion sociale.
- Avoir de bonnes capacités de communication orale et écrite et de rédaction en français et en arabe.
- La connaissance de la Région de l'Oriental est un plus.

14. Dossier à remettre pour la proposition

Les demandeurs sont censés d'envoyer les documents suivants afin d'être éligibles pour cet appel :

1. Les CV des consultant.es proposés.
2. Une présentation d'une page quand il s'agit d'un bureau d'études.
3. Liste des expériences de travail liées à la prestation demandée.
4. Note méthodologique conceptuelle explicative.
5. Calendrier provisoire de réalisation de la mission.
6. Une offre financière détaillée.

La proposition doit être envoyée par courrier électronique aux adresses suivantes : **marruecos.proy2@mpdl.org** et **marruecos.proy2@mpdl.org** au plus tard le 2/2/2023 avec l'objet : « NOM_PRENOM du prestataire _ **A.2.2** _ **Service technique pour animation d'une formation sur le Vivre Ensemble.**

